

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine Direction de l'Urbanisme Monsieur Thibaut JOSSART Directeur Mont des Arts, 10-13 **B-1000 BRUXELLES**

Réf. DPC:/

Réf. NOVA: 09/PFD/1797537 (corr. DU: M. M. Resibois, Mme N. Denayer)

Bruxelles, le 05/11/2021 Réf. CRMS: AA/KD/IXL40025_680_PU_Viaduc_voirie

Annexe:/

Monsieur le Directeur,

Objet: IXELLES. Rue du Viaduc.

Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement de la rue du Viaduc (tronçon compris entre la rue du Collège et la chaussée de Wavre).

Avis de la CRMS

En réponse à votre demande du 08/10/2021, nous vous communiquons les remarques formulées par notre Assemblée en sa séance du 20/10/2021.







© Bing maps







Perspectives de la rue du Viaduc © Google maps

Le tronçon de la rue du Viaduc concerné par le projet est compris entre la rue du Collège (dans la zone de protection de / à l'arrière de la Maison communale) et la chaussée de Wavre. Le périmètre comprend en outre plusieurs biens inscrits à l'Inventaire du Patrimoine architectural de la Commune d'Ixelles. Il longe le parc du Viaduc qui est inscrit à l'inventaire légal des sites (rue du Viaduc, 133) et est partiellement repris en « ZICHEE », notamment à hauteur de la cité Gomand.

Les dimensions et le tracé actuel de la rue du Viaduc ont été fixés par les arrêtés royaux des 04/11/1844 et 18/12/1847. Plus tard, la Commune procédera encore à quelques expropriations et adaptations ratifiées par l'arrêté royal du 05/02/1866 (expropriation et rectification du tracé du début de la rue) et

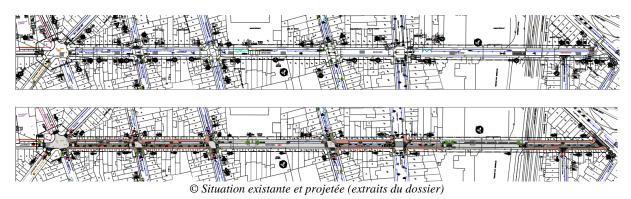


les arrêtés royaux des 02/07/1868 et 18/03/1869 (portant sur des expropriations et une rectification du tracé à hauteur du croisement avec la rue de Venise). Son nom renvoie au viaduc qui, au bout de la rue, enjambe la ligne ferroviaire Bruxelles-Luxembourg (aménagée entre 1846 et 1854). ¹

Le bâti, dont les plus anciennes demandes de permis de bâtir conservées datent de 1853, témoigne d'un système global conçu par Ch. Vanderstraeten. Il est de style principalement néoclassique, constitué de maisons bourgeoises de gabarit plutôt modeste et de maisons ouvrières. Les nºs27-29 à 49 et 51 à 77 de la rue du Viaduc faisaient partie de la cité Gomand, l'une des premières cités ouvrières de la Région bruxelloise, formée de deux carrés de 47 maisons ouvrières chacun de style néoclassique, érigé dans les années 1844-1863 à l'initiative de Louis Xavier Gomand².

Aujourd'hui, la rue du Viaduc demeure **une artère exemplative du tissu urbain néoclassique du Haut-Ixelles**. A l'exception de quelques arbres déjà présents à certains croisements, la rue offre une perspective rectiligne entièrement minéralisée depuis la chaussée d'Ixelles jusqu'à la chaussée de Wayre.

Projet



La demande porte sur :

- l'amélioration du confort d'utilisation de l'espace public pour les piétons et les cyclistes en agrandissant les trottoirs et en permettant la circulation cycliste dans les deux sens,
- l'amélioration de la sécurité routière aux abords des équipements publics et des carrefours (avec zone partagée).
- la réduction de la vitesse (carrefours surélevés),
- la mise en valeur du patrimoine et de l'ensemble de la rue,
- la végétalisation de l'espace public,
- la prise en compte de la gestion des eaux pluviales de la rue (les eaux de ruissellement seraient dirigées vers le pied des arbres ainsi que dans les jardins de pluie mis en place pour permettre l'infiltration et le stockage des eaux).

La chaussée carrossable serait réasphaltée ainsi que les zones de stationnement. Le revêtement existant des trottoirs (dalles 30 x30) serait remplacé par des pavés en grès platine ou en porphyre scié. Le nombre d'emplacements de parking serait réduit de 63 à 39 alors que le mobilier urbain intègrerait 49 arceaux pour 96 vélos. Les trois arbres existants seraient préservés et seize nouveaux plantés dans les zones de stationnement (Acer platanoides crimson « Sentry », Acer campestre « Elsrijk » et Magnolia « Galaxy »).

Avis de la CRMS

De manière générale, le projet poursuit certains principes d'aménagement similaires à ceux observés dans le projet « Athénée » à propos duquel la CRMS a formulé de nombreuses remarques en sa séance

¹ https://monument.heritage.brussels/fr/streets/10503040

² https://monument.heritage.brussels/fr/Ixelles/Rue_de_la_Citae/4/20069

du 25 août 2021 (cf. avis IXL40020_677_PU_EspacesPublics). Bien que l'impact des interventions serait plus limité dans le cas présent, le projet révèle la même fragmentation déstructurante de l'espace public par l'utilisation d'une grande diversité de matériaux (format, texture, couleur) et des traitements différenciés selon les tronçons (succession de tronçons classiques et de carrefours surélevés, traitement différencié à hauteur de l'Institut Saint-Boniface et de l'école Ed. Peeters ainsi qu'à hauteur du parc du Viaduc, portion arrière de la Maison communale hors projet, etc.). La Commission regrette cette perte de continuité dans la lisibilité des formes urbaines traditionnelles et plaide pour une composition cohérente, sobre et non fragmentée de la rue du Viaduc. Elle demande d'exploiter au maximum les qualités du système viaire néoclassique (cohérence urbanistique tant à l'échelle de la rue qu'à celle du quartier, vocabulaire en adéquation avec le caractère historique du quartier³, etc.) et de viser un meilleur équilibre entre identité patrimoniale et enjeux actuels.





Vues de la Cité Gomand © Google maps

Au minimum, la Commission demande de systématiquement repousser les plantations loin des pans coupés des façades pour ne pas entraver la visibilité des immeubles d'angle si caractéristiques du vocabulaire néoclassique qui rythment les entrées de rue et qui articulent les perspectives urbaines du quartier. Elle recommande également de porter une attention particulière à l'aménagement à hauteur de la Cité Gomand dont l'intérêt patrimonial est indéniable et qui participe pleinement au caractère néoclassique remarquable de la rue du Viaduc. Là aussi, l'aménagement devra miser sur la cohérence du paysage urbain et la relation entre le bâti néoclassique et la voirie tout en respectant les grands principes de l'aménagement historique (linéarité, matériaux de qualité, perspective dégagée,...). Enfin, en ce qui concerne les jardins de pluie dits « noues urbaines », si leur principe répond à une fonction utilitaire, il pose question en terme de composition paysagère. Leur efficacité a-t-elle déjà été évaluée depuis leur apparition dans l'espace public ? La CRMS estime qu'un bilan de la plus-value de ce type de dispositifs en milieu urbain devrait être effectué.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétaire

Président

mkreutz@urban.brussels; tjossart@urban.brussels; mresibois@urban.brussels; ndenayer@urban.brussels; avis.advies@urban.brussels; espacepublic@urban.brussels; cvandersmissen@urban.brussels; mbadard@urban.brussels; crms@urban.brussels; kdepicker@urban.brussels

³ SCHLESSER Thomas, Le paysage urbain néoclassique à Bruxelles pentagone, Bruxelles, 2019